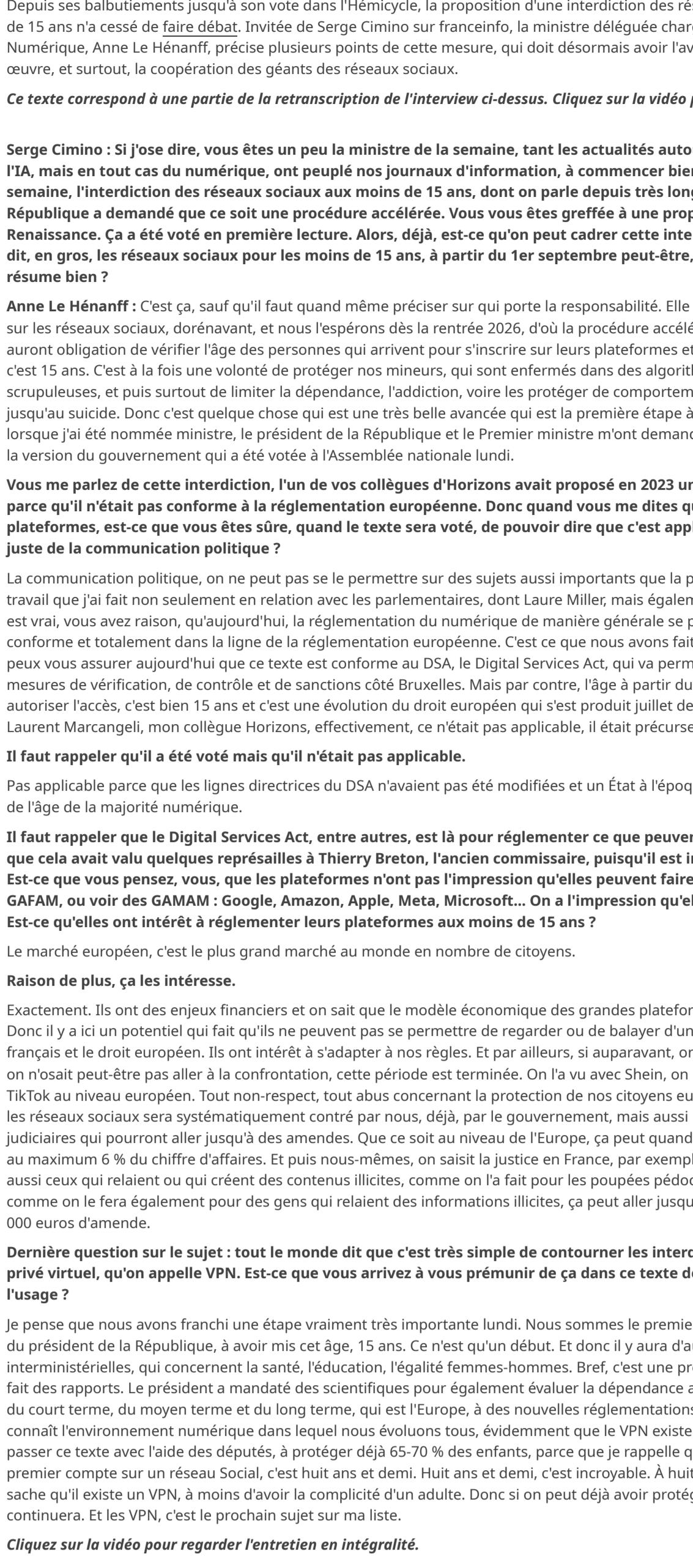


Interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans : "Ce n'est qu'un début, les VPN, c'est le prochain sujet sur ma liste", assure Anne Le Hénanff, ministre de l'IA et du Numérique

[Lire plus tard](#) [11 commentaires](#)

Publié le 30/01/2026 07:45 Mis à jour le 30/01/2026 08:34

Temps de lecture : 9min - vidéo : 9min



franceinfo - Édité par l'agence 6Médias
France Télévisions

L'invité politique
franceinfo

Invitée politique de "La Matinale" ce vendredi 30 janvier, la ministre revient sur la proposition de loi adoptée à l'Assemblée et portée par l'exécutif, visant à interdire les réseaux sociaux aux moins de 15 ans. "Une première étape" et une "très belle avancée", qui devra être complétée, notamment en palliant la question des outils de contournement, admet-elle.

Depuis ses balbutiements jusqu'à son vote dans l'Hémicycle, la proposition d'une interdiction des réseaux sociaux aux mineurs de moins de 15 ans n'a cessé de faire débat. Invitée de Serge Cimino sur franceinfo, la ministre déléguée chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique, Anne Le Hénanff, précise plusieurs points de cette mesure, qui doit désormais avoir l'aval de Bruxelles pour être mise en œuvre, et surtout, la coopération des géants des réseaux sociaux.

Ce texte correspond à une partie de la retranscription de l'interview ci-dessus. Cliquez sur la vidéo pour la regarder en intégralité.

Serge Cimino : Si j'ose dire, vous êtes un peu le ministre de la semaine, tant les actualités autour du numérique, à peu près de l'IA, mais en tout cas du numérique, ont peuplé nos journaux d'information, à commencer bien évidemment tout début de semaine, l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans, dont on parle depuis très longtemps. Le président de la République a demandé que ce soit une procédure accélérée. Vous vous êtes greffée à une proposition de loi d'une députée Renaissance. Ça a été voté en première lecture. Alors, déjà, est-ce qu'on peut cadrer cette interdiction ? Il y avait un article qui dit, en gros, les réseaux sociaux pour les moins de 15 ans, à partir du 1er septembre peut-être, c'est terminé. Est-ce que je le résume bien ?

Anne Le Hénanff : C'est quoi ? Il faut quand même qui porte la responsabilité. Elle porte totalement sur les plateformes, sur les réseaux sociaux, ça sauf qu'il faut quand même qui porte la responsabilité. Elle porte totalement sur les plateformes qui auront l'obligation de vérifier l'âge des personnes qui arrivent pour s'inscrire dans leurs plateformes et cet âge minimum ou maximum, c'est 15 ans. C'est à la fois une volonté de protéger nos mineurs, qui sont enfermés dans des algorithmes par des plateformes peu scrupuleuses, et puis surtout de limiter la dépendance, l'addiction, voire les protéger de comportements destructeurs qui peuvent aller jusqu'au suicide. Donc c'est quelque chose qui est une très belle avancée qui est la première étape à l'Assemblée nationale. Sachant que lorsque j'ai été nommée ministre, le président de la République et le Premier ministre m'ont demandé de préparer un texte, et c'est bien la version du gouvernement qui a été votée à l'Assemblée nationale lundi.

Vous me parlez de cette interdiction, l'un de vos collègues d'Horizons avait proposé en 2023 un texte qui n'a pas pu être appliqué, parce qu'il n'était pas conforme à la réglementation européenne. Donc quand vous me dites que c'est la responsabilité des plateformes, est-ce que vous êtes sûre, quand le texte sera voté, de pouvoir dire que c'est applicable, ou est-ce que ce n'est pas juste de la communication politique ?

La communication politique, on ne peut pas se le permettre sur des sujets aussi importants que la protection des mineurs. C'est un travail que j'ai fait non seulement en relation avec les parlementaires, dont Laure Miller, mais également la Commission européenne. Il est vrai, vous avez raison, qu'aujourd'hui, la réglementation du numérique de manière générale se passe à Bruxelles. Et donc il faut être conforme et totalement dans la ligne de la réglementation européenne. C'est ce que nous avons fait depuis trois mois et demi. Donc je pense que nous assurer aujourd'hui que ce texte est conforme au règlement européen. C'est l'ES Act, qui va permettre notamment d'appliquer des mesures de vérification, de contrôle et de sanctions côté Bruxelles. Mais par contre, l'âge à partir duquel les plateformes ne pourront pas autoriser l'accès, c'est bien 15 ans et c'est une évolution du droit européen qui s'est produit juillet dernier. Donc pour revenir au texte de Laurent Marcangeli, mon collègue Horizons, effectivement, ce n'était pas applicable, il était précurseur, il était pionnier.

Il faut rappeler qu'il a été voté mais qu'il n'était pas applicable.

Pas applicable parce que les lignes directrices du DSA n'avaient pas été modifiées et un Etat à l'époque ne pouvait pas décider tout seul de l'âge de la majorité numérique.

Il faut rappeler que le Digital Services Act, entre autres, est là pour réglementer ce que peuvent faire les plateformes. On a vu que cela avait valu quelques réprimandes à Thierry Breton, l'ancien commissaire, puisqu'il est interdit de séjour aux Etats-Unis. Est-ce que vous pensez, vous, que les plateformes n'ont pas l'impression qu'elles peuvent faire ce qu'elles veulent ? On parle des GAFA, ou voir des GAMMA : Google, Amazon, Apple, Meta, Microsoft... On a l'impression qu'elles font ce que bon leur semble.

Est-ce qu'elles ont intérêt à réglementer leurs plateformes aux moins de 15 ans ?

Le marché européen, c'est le plus grand marché au monde en nombre de citoyens.

Raison de plus, ça les intéresse.

Exactement. Ils ont des enjeux financiers et on sait que le modèle économique des grandes plateformes, c'est de gagner de l'argent. Donc il y a un potentiel qui fait que ils ne peuvent pas se permettre de regarder ou de balayer d'un revers de main le droit national français et le droit européen. Ils ont intérêt à s'adapter à nos règles. Et par ailleurs, si auparavant, on n'était finalement pas passif, mais on n'osait peut-être pas aller à la confrontation, cette période est terminée. On l'a vu avec Shein, on le voit avec une enquête contre TikTok au niveau européen. Tout non-respect, tout abus concernant la protection de nos citoyens européens par les plateformes et par les réseaux sociaux sera systématiquement contré par nous, déjà, par le gouvernement, mais aussi par l'ARCOM, par des enquêtes judiciaires qui pourront aller jusqu'à des amendes. Que ce soit au niveau de l'Europe, ça peut, par exemple, reprimer, pour responsabiliser aussi ceux qui relaient ou qui créent des contenus illicites, comme on l'a fait pour les poupées pédocriminelles vendues sur Shein, et comme on le fait également pour des gens qui relaient des informations illicites, ça peut aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

Dernière question sur le sujet : tout le monde dit que c'est très simple de contourner les interdictions par un système de réseau privé virtuel, qu'on appelle VPN. Est-ce que vous arrivez à vous prémunir de ça dans ce texte de loi ou est-ce qu'on verra bien à l'usage ?

Je pense que nous avons franchi une étape vraiment très importante lundi. Nous sommes le premier pays européen, grâce à la volonté du président de la République, à avoir mis cet âge, 15 ans. Ce n'est qu'un début. Et donc il y aura d'autres mesures, beaucoup plus interministérielles, qui concernent la santé, l'éducation, l'égalité femmes-hommes. Bref, c'est une première étape. Les parlementaires ont fait des rapports. Le président a mandaté des scientifiques pour également évaluer la dépendance aux écrans. Tout cela va aboutir sur un court terme, du moyen terme et du long terme, qui est l'Europe, à des nouvelles réglementations. Les VPN, je ne suis pas naïve, on connaît l'environnement numérique dans lequel nous évoluons tous, évidemment que le VPN existe. Mais moi, si j'ai réussi, en faisant passer ce texte avec l'aide des députés, à protéger déjà 65-70 % des enfants, parce que je rappelle que l'âge moyen de création de son premier compte sur un réseau Social, c'est huit ans et demi. Huit ans et demi, c'est incroyable. À huit ans et demi, je ne pense pas que continuer ça qu'il existe un VPN, a moins d'avoir la complicité d'un adulte. Donc si on peut déjà avoir protégé une très large majorité, on continuera. Et les VPN, c'est le prochain sujet sur ma liste.

Cliquez sur la vidéo pour regarder l'entretien en intégralité.

11 commentaires

[Partager](#)

Il faut rappeler qu'il a été voté mais qu'il n'était pas applicable.

Il faut rappeler que le Digital Services Act, entre autres, est là pour réglementer ce que peuvent faire les plateformes. On a vu que cela avait valu quelques réprimandes à Thierry Breton, l'ancien commissaire, puisqu'il est interdit de séjour aux Etats-Unis. Est-ce que vous pensez, vous, que les plateformes n'ont pas l'impression qu'elles peuvent faire ce qu'elles veulent ? On parle des GAFA, ou voir des GAMMA : Google, Amazon, Apple, Meta, Microsoft... On a l'impression qu'elles font ce que bon leur semble.

Est-ce qu'elles ont intérêt à réglementer leurs plateformes aux moins de 15 ans ?

Le marché européen, c'est le plus grand marché au monde en nombre de citoyens.

Raison de plus, ça les intéresse.

Exactement. Ils ont des enjeux financiers et on sait que le modèle économique des grandes plateformes, c'est de gagner de l'argent. Donc il y a un potentiel qui fait que ils ne peuvent pas se permettre de regarder ou de balayer d'un revers de main le droit national français et le droit européen. Ils ont intérêt à s'adapter à nos règles. Et par ailleurs, si auparavant, on n'était finalement pas passif, mais on n'osait peut-être pas aller à la confrontation, cette période est terminée. On l'a vu avec Shein, on le voit avec une enquête contre TikTok au niveau européen. Tout non-respect, tout abus concernant la protection de nos citoyens européens par les plateformes et par les réseaux sociaux sera systématiquement contré par nous, déjà, par le gouvernement, mais aussi par l'ARCOM, par des enquêtes judiciaires qui pourront aller jusqu'à des amendes. Que ce soit au niveau de l'Europe, ça peut, par exemple, reprimer, pour responsabiliser aussi ceux qui relaient ou qui créent des contenus illicites, comme on l'a fait pour les poupées pédocriminelles vendues sur Shein, et comme on le fait également pour des gens qui relaient des informations illicites, ça peut aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

Dernière question sur le sujet : tout le monde dit que c'est très simple de contourner les interdictions par un système de réseau privé virtuel, qu'on appelle VPN. Est-ce que vous arrivez à vous prémunir de ça dans ce texte de loi ou est-ce qu'on verra bien à l'usage ?

Je pense que nous avons franchi une étape vraiment très importante lundi. Nous sommes le premier pays européen, grâce à la volonté du président de la République, à avoir mis cet âge, 15 ans. Ce n'est qu'un début. Et donc il y aura d'autres mesures, beaucoup plus interministérielles, qui concernent la santé, l'éducation, l'égalité femmes-hommes. Bref, c'est une première étape. Les parlementaires ont fait des rapports. Le président a mandaté des scientifiques pour également évaluer la dépendance aux écrans. Tout cela va aboutir sur un court terme, du moyen terme et du long terme, qui est l'Europe, à des nouvelles réglementations. Les VPN, je ne suis pas naïve, on connaît l'environnement numérique dans lequel nous évoluons tous, évidemment que le VPN existe. Mais moi, si j'ai réussi, en faisant passer ce texte avec l'aide des députés, à protéger déjà 65-70 % des enfants, parce que je rappelle que l'âge moyen de création de son premier compte sur un réseau Social, c'est huit ans et demi. Huit ans et demi, c'est incroyable. À huit ans et demi, je ne pense pas que continuer ça qu'il existe un VPN, a moins d'avoir la complicité d'un adulte. Donc si on peut déjà avoir protégé une très large majorité, on continuera. Et les VPN, c'est le prochain sujet sur ma liste.

Cliquez sur la vidéo pour regarder l'entretien en intégralité.

11 commentaires

[Partager](#)

Il faut rappeler qu'il a été voté mais qu'il n'était pas applicable.

Il faut rappeler que le Digital Services Act, entre autres, est là pour réglementer ce que peuvent faire les plateformes. On a vu que cela avait valu quelques réprimandes à Thierry Breton, l'ancien commissaire, puisqu'il est interdit de séjour aux Etats-Unis. Est-ce que vous pensez, vous, que les plateformes n'ont pas l'impression qu'elles peuvent faire ce qu'elles veulent ? On parle des GAFA, ou voir des GAMMA : Google, Amazon, Apple, Meta, Microsoft... On a l'impression qu'elles font ce que bon leur semble.

Est-ce qu'elles ont intérêt à réglementer leurs plateformes aux moins de 15 ans ?

Le marché européen, c'est le plus grand marché au monde en nombre de citoyens.

Raison de plus, ça les intéresse.

Exactement. Ils ont des enjeux financiers et on sait que le modèle économique des grandes plateformes, c'est de gagner de l'argent. Donc il y a un potentiel qui fait que ils ne peuvent pas se permettre de regarder ou de balayer d'un revers de main le droit national français et le droit européen. Ils ont intérêt à s'adapter à nos règles. Et par ailleurs, si auparavant, on n'était finalement pas passif, mais on n'osait peut-être pas aller à la confrontation, cette période est terminée. On l'a vu avec Shein, on le voit avec une enquête contre TikTok au niveau européen. Tout non-respect, tout abus concernant la protection de nos citoyens européens par les plateformes et par les réseaux sociaux sera systématiquement contré par nous, déjà, par le gouvernement, mais aussi par l'ARCOM, par des enquêtes judiciaires qui pourront aller jusqu'à des amendes. Que ce soit au niveau de l'Europe, ça peut, par exemple, reprimer, pour responsabiliser aussi ceux qui relaient ou qui créent des contenus illicites, comme on l'a fait pour les poupées pédocriminelles vendues sur Shein, et comme on le fait également pour des gens qui relaient des informations illicites, ça peut aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

Dernière question sur le sujet : tout le monde dit que c'est très simple de contourner les interdictions par un système de réseau privé virtuel, qu'on appelle VPN. Est-ce que vous arrivez à vous prémunir de ça dans ce texte de loi ou est-ce qu'on verra bien à l'usage ?

Je pense que nous avons franchi une étape vraiment très importante lundi. Nous sommes le premier pays européen, grâce à la volonté du président de la République, à avoir mis cet âge, 15 ans. Ce n'est qu'un début. Et donc il y aura d'autres mesures, beaucoup plus interministérielles, qui concernent la santé, l'éducation, l'égalité femmes-hommes. Bref, c'est une première étape. Les parlementaires ont fait des rapports. Le président a mandaté des scientifiques pour également évaluer la dépendance aux écrans. Tout cela va aboutir sur un court terme, du moyen terme et du long terme, qui est l'Europe, à des nouvelles réglementations. Les VPN, je ne suis pas naïve, on connaît l'environnement numérique dans lequel nous évoluons tous, évidemment que le VPN existe. Mais moi, si j'ai réussi, en faisant passer ce texte avec l'aide des députés, à protéger déjà 65-70 % des enfants, parce que je rappelle que l'âge moyen de création de son premier compte sur un réseau Social, c'est huit ans et demi. Huit ans et demi, c'est incroyable. À huit ans et demi, je ne pense pas que continuer ça qu'il existe un VPN, a moins d'avoir la complicité d'un adulte. Donc si on peut déjà avoir protégé une très large majorité, on continuera. Et les VPN, c'est le prochain sujet sur ma liste.

Cliquez sur la vidéo pour regarder l'entretien en intégralité.

11 commentaires

[Partager](#)

Il faut rappeler qu'il a été voté mais qu'il n'était pas applicable.

Il faut rappeler que le Digital Services Act, entre autres, est là pour réglementer ce que peuvent faire les plateformes. On a vu que cela avait valu quelques réprimandes à Thierry Breton, l'ancien commissaire, puisqu'il est interdit de séjour aux Etats-Unis. Est-ce que vous pensez, vous, que les plateformes n'ont pas l'impression qu'elles peuvent faire ce qu'elles veulent ? On parle des GAFA, ou voir des GAMMA : Google, Amazon, Apple, Meta, Microsoft... On a l'impression qu'elles font ce que bon leur semble.

Est-ce qu'elles ont intérêt à réglementer leurs plateformes aux moins de 15 ans ?

Le marché européen, c'est le plus grand marché au monde en nombre de citoyens.

Raison de plus, ça les intéresse.

Exactement. Ils ont des enjeux financiers et on sait que le modèle économique des grandes plateformes, c'est de gagner de l'argent. Donc il y a un potentiel qui fait que ils ne peuvent pas se permettre de regarder ou de balayer d'un revers de main le droit national français et le droit européen. Ils ont intérêt à s'adapter à nos règles. Et par ailleurs, si auparavant, on n'était finalement pas passif, mais on n'osait peut-être pas aller à la confrontation, cette période est terminée. On l'a vu avec Shein, on le voit avec une enquête contre TikTok au niveau européen. Tout non-respect, tout abus concernant la protection de nos citoyens européens par les plateformes et par les réseaux sociaux sera systématiquement contré par nous, déjà, par le gouvernement, mais aussi par l'ARCOM, par des enquêtes judiciaires qui pourront aller jusqu'à des amendes. Que ce soit au niveau de l'Europe, ça peut, par exemple, reprimer, pour responsabiliser aussi ceux qui relaient ou qui créent des contenus illicites, comme on l'a fait pour les poupées pédocriminelles vendues sur Shein, et comme on le fait également pour des gens qui relaient des informations illicites, ça peut aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

Dernière question sur le sujet : tout le monde dit que c'est très simple de contourner les interdictions par un système de réseau privé virtuel, qu'on appelle VPN. Est-ce que vous arrivez à vous prémunir de ça dans ce texte de loi ou est-ce qu'on verra bien à l'usage ?

Je pense que nous avons franchi une étape vraiment très importante lundi. Nous sommes le premier pays européen, grâce à la volonté du président de la République, à avoir mis cet âge, 15 ans. Ce n'est qu'un début. Et donc il y aura d'autres mesures, beaucoup plus interministérielles, qui concernent la santé, l'éducation, l'égalité femmes-hommes. Bref, c'est une première étape. Les parlementaires ont fait des rapports. Le président a mandaté des scientifiques pour également évaluer la dépendance aux écrans. Tout cela va aboutir sur un court terme, du moyen terme et du long terme, qui est l'Europe, à des nouvelles réglementations. Les VPN, je ne suis pas naïve, on connaît l'environnement numérique dans lequel nous évoluons tous, évidemment que le VPN existe. Mais moi, si j'ai réussi, en faisant passer ce texte avec l'aide des députés, à protéger déjà 65-70 % des enfants, parce que je rappelle que l'âge moyen de création de son premier compte sur un réseau Social, c'est huit ans et demi. Huit ans et demi, c'est incroyable. À huit ans et demi, je ne pense pas que continuer ça qu'il existe un VPN, a moins d'avoir la complicité d'un adulte. Donc si on peut déjà avoir protégé une très large majorité, on continuera. Et les VPN, c'est le prochain sujet sur ma liste.

Cliquez sur la vidéo pour regarder l'entretien en intégralité.

11 commentaires

[Partager](#)

Il faut rappeler qu'il a été voté mais qu'il n'était pas applicable.

Il faut rappeler que le Digital Services Act, entre autres, est là pour réglementer ce que peuvent faire les plateformes. On a vu que cela avait valu quelques réprimandes à Thierry Breton, l'ancien commissaire, puisqu'il est interdit de séjour aux Etats-Unis. Est-ce que vous pensez, vous, que les plateformes n'ont pas l'impression qu'elles peuvent faire ce qu'elles veulent ? On parle des GAFA, ou voir des GAMMA : Google, Amazon, Apple, Meta, Microsoft... On a l'impression qu'elles font ce que bon leur semble.

Est-ce qu'elles ont intérêt à réglementer leurs plateformes aux moins de 15 ans ?

Le marché européen, c'est le plus grand marché au monde en nombre de citoyens.

Raison de plus, ça les intéresse.

Exactement. Ils ont des enjeux financiers et on sait que le modèle économique des grandes plateformes, c'est de gagner de l'argent. Donc il y a un potentiel qui fait que ils ne peuvent pas se permettre de regarder ou de balayer d'un revers de main le droit national français et le droit européen. Ils ont intérêt à s'adapter à nos règles. Et par ailleurs, si auparavant, on n'était finalement pas passif, mais on n'osait peut-être pas aller à la confrontation, cette période est terminée. On l'a vu avec Shein, on le voit avec une enquête contre TikTok au niveau européen. Tout non-respect, tout abus concernant la protection de nos citoyens européens par les plateformes et par les réseaux sociaux sera systémat